



LANS-EN-VERCORS

JEUNES - chantiers Vertacos : juillet 2018

Commune de Lans-en-Vercors

→ Principes de fonctionnement des jobs d'été chantiers :

1- Pour les chantiers proposés par la CCMV et le PIJ

Afin d'optimiser vos chances pour être pris sur un chantier cet été, nous vous conseillons également de déposer un dossier auprès de la MPT et auprès de la CCMV. Ces dossiers sont téléchargeables sur leurs sites et celui de la mairie de Lans-en-Vercors. Chaque structure a son propre dossier.

2-Sur la commune de Lans-en-Vercors

- ❖ Ils sont proposés à 36 jeunes Lantiers de 14 à 17 ans.
Nous tiendrons compte de la mixité des âges et des sexes pour la constitution des groupes.
- ❖ Ils se déroulent du 9 au 27 juillet 2018.
- ❖ Chaque jeune effectue 20h de travail rémunéré, sur une semaine en matinée ou en après-midi.
- ❖ Les chantiers consistent à effectuer divers travaux dans et autour du village : entretien des sentiers, des rivières, réfection de bâtiments communaux, des bâtiments des Montagnes de Lans, de la cour de l'école, travaux de jardinage...

L'encadrement est assuré par un animateur et par un agent des services techniques de la commune.

Ces travaux ne demandent pas d'aptitudes physiques et / ou techniques particulières. Mais ils nécessitent une participation active et une motivation certaine de chacun.

- ❖ Les jeunes sont rémunérés à partir de la base horaire SMIC et - 10 % à 20% de l'heure (brut salarial), en fonction de leur âge.
- ❖ Nous sommes donc en situation professionnelle, les absences éventuelles seront décomptées. Nous essayons de tendre vers une base salariale identique dans toutes les communes du canton qui participent à cette action.

→ Comment s'inscrire :

Chaque jeune doit remplir une demande d'inscription accompagnée d'une lettre de motivation.

Les animateurs jeunes de la CCMV peuvent apporter une aide et des informations complémentaires, lors des permanences de la cité scolaire ainsi que le PIJ.

→ Le choix des candidats :

Le choix des candidats est effectué par une commission composée de techniciens et d'élus de la municipalité de Lans-en-Vercors.

→ Les inscriptions : sans ces pièces, l'inscription ne sera pas prise en compte

Remplir le dossier d'inscription et fournir les pièces suivantes : à remettre en Mairie avant le 12 mai 2017 - 17h dernier délai, hors délai les dossiers ne seront pas pris en compte.

- Photocopie de la carte d'identité ou passeport
- Photocopie de l'attestation vitale (sécurité sociale) du candidat (non des parents), numéro propre au jeune à demander auprès de la CPAM.
- Relevé d'identité bancaire ou postal au nom du jeune
- Photocopie des vaccins obligatoires à jour
- Un certificat médical d'aptitude au travail

Rappel : la signature du contrat de travail ne peut se faire qu'en présence d'un tuteur légal



LANS-EN-VERCORS

JEUNES - chantiers Vertacos : juillet 2018
Commune de Lans-en-Vercors

Dossier d'inscription

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Tél. des parents :

Tél. du tuteur légal pendant la période des chantiers :

Avez-vous déjà participé à un chantier à Lans-en-Vercors ?

Si oui, en quelle année :

Avez-vous déjà déposé une demande pour un chantier à Lans-en-Vercors et votre demande n'a pas été retenue ?

Si oui, en quelle année :

Choix de la période : mettre une croix dans la case du choix retenu

Dates	Du 9 au 13 juillet 2018		Du 16 au 20 juillet 2018		Du 23 au 27 juillet 2018	
	Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Après midi
Je suis disponible						
Je ne suis pas disponible						



LANS-EN-VERCORS

JEUNES - chantiers Vertacos: juillet 2018 Commune de Lans-en-Vercors

Autorisation parentale

Je soussigné(e) :

Représentant (e) légal (e) de l'enfant :

L'autorise à :

- Participer aux chantiers organisés par la Commune de Lans-en-Vercors du2018,
- Être véhiculé en minibus pour les déplacements durant les chantiers,
- Effectuer un travail de 20 heures hebdomadaires et percevoir un salaire en rapport avec cette activité professionnelle et son âge,
- Conclure un contrat de travail avec la Commune sous la forme d'un Arrêté et dans les conditions énoncées à l'alinéa précédent

Rappel : la signature du contrat de travail ne peut se faire qu'en présence d'un tuteur légal

J'autorise si besoin, le responsable du chantier à faire pratiquer toutes interventions médicales et chirurgicales jugées nécessaires par un médecin.

Fait à :

Le :

Nom, prénom manuscrit et signature du représentant légal :

- Un certificat médical à l'aptitude d'une activité professionnelle sera exigé lors de la signature du contrat.